



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare, le lundi 5 juillet 2021, à 19 h 30, par audioconférence, et qu'au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure 2021-143

Désignation : Lot 5 277 738, cadastre du Québec
41, 17^e Avenue

Nature et effets :

La demande porte sur l'acceptation de deux (2) lots partiellement desservis, d'une superficie de 762 mètres carrés et 765 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement exige 1 500 mètres carrés par lot.

Le conseil prendra en considération l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande.

COVID-19

Compte tenu de la situation actuelle, considérant que les personnes intéressées ne peuvent être présentes lors du conseil municipal, elles devront faire parvenir, par écrit, un document décrivant leurs arguments à l'Hôtel de Ville (850, rue Principale), **au plus tard, le 30 juin 2021.**

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 17^e JOUR DU MOIS JUIN 2021.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 145.6)

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 17^e jour du mois juin 2021, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois juin 2021.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier